



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 47912

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur la situation du service public postal en zone rurale. En effet, le projet de restructuration du réseau postal, qui s'inscrit dans un contexte de libéralisation, vise à gérer autrement ses bureaux et ses usagers et à passer d'une organisation par métier à une organisation par marché. Et, pour commencer, La Poste envisage de reconcentrer la distribution des petits bureaux ayant moins de 6 facteurs vers les bureaux les plus importants. C'est pourquoi, il lui demande dans quelles conditions la présence postale en milieu rural sera assurée dans les années à venir, La Poste s'étant déjà engagée jusqu'en 1997 (date de la fin du contrat de plan avec l'État) et quel sera l'avenir de ces bureaux de poste déclarés « non rentables » ?

Données clés

Auteur : [M. Forissier Nicolas](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47912

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 463